

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE .

ERRATUM à la circulaire n° 160009/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 18 avril 2007 relative au recrutement par concours et au choix des majors de l'armée de terre en 2008.

Du 17 septembre 2007

NOR D E F T 0 7 5 0 7 4 6 Z

Texte modifié :

Circulaire n° 160009/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 18 avril 2007 (BOC/PT n° 18, texte n° 129).

Référence de publication : BOC N°25 du 23 octobre 2007, texte 22.

1. RENVOI (1).

Au lieu de :

« (1) Bureaux de gestion de la DPMAT / BCM / LE pour les sous-officiers servant à titre étranger ; bureau AD-RH pour les sous-chefs de musique ; BSPP pour les sous-officiers relevant de cette unité ; direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) pour les sous-officiers relevant du domaine santé. »

Lire :

« (1) Bureaux de gestion de la DPMAT ; BCM / LE pour les sous-officiers servant à titre étranger ; bureau AD-RH pour les sous-chefs de musique ; BSPP pour les sous-officiers relevant de cette unité ; direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) pour les sous-officiers relevant du domaine santé. »

2. ANNEXE III.

Au lieu de :

« **RECRUTEMENT DES MAJORS SERVANT À TITRE ÉTRANGER.** »

Lire :

« **RECRUTEMENT DES MAJORS SERVANT À TITRE ÉTRANGER.
DÉCLARATION DU CANDIDAT.** »